

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis tenue le 11 janvier 2016 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h à laquelle sont présents le maire Marc Beaulé, les conseillères Marie-Claire Thivierge et Marie Poissant-Manning et les conseillers Luc Beaulé, Alfonsus Herscheid, Jean-Marc de Raeve et Nil Longpré.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2016-01-001

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté tel que présenté.

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

*« Toute décision du Conseil municipal doit être prise
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

DATE : Le lundi 11 janvier 2016
HEURE : 19 h
ENDROIT : Édifice municipal

1.0 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Adoption des procès-verbaux du 7 décembre et du 17 décembre 2015

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Adoption du budget 2016 et du plan triennal
- Café culturel
- Consultations publiques PGMR 27 janvier et 10 février 2016

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

5.0 Correspondance

6.0 Administration générale

- 6.1 Adoption Règlement 2016-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt
- 6.2 Site web de la Municipalité
- 6.3 Mise à jour de la liste des dépenses récurrentes 2016

- 6.4 Indexation salaire des élus et employés municipaux
- 6.5 Renouvellement annuel contrat Infotech
- 6.6 Manuel de l'employé
- 6.7 Fédération canadienne des municipalités
- 6.8 Politique de communication
- 6.9 Demande de prêt de local pour ateliers en informatique
- 6.10 Association des directeurs généraux : cotisation et assurance
- 6.11 Les Échos de Piopolis : représentant du Conseil

7.0 Sécurité publique

- 7.1 Webinaire limites de vitesse : faites aboutir vos démarches

8.0 Transport

9.0 Hygiène du milieu

- 9.1 Subvention couches de coton et composteurs

10.0 Santé et bien-être

- 10.1 Demande de soutien financier Semaine Intergénérationnelle
- 10.2 Paiement programme attraction - volet famille
- 10.3 Heure du conte 2016

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

- 11.1 Colloque Cœurs villageois
- 11.2 Plan action Cœurs villageois

12.0 Loisirs et culture

- 12.1 Salons VR 2016
- 12.2 Demande de dons et commandites : la Traversée Internationale du lac Mégantic
- 12.3 Annuaire MRG : camping

13.0 Comptes à payer

14.0 Dépenses récurrentes

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning
Sécurité publique
Comités : Comité de développement local de Piopolis, Comité culturel de Piopolis, Association touristique et culturelle de Piopolis, Sécurité, et Semaine Intergénérationnelle

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Administration générale
Aménagement, urbanisme et développement.

Comité : Comité consultatif d'urbanisme

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Loisirs et culture
Comité : Festival Piopolis fête l'hiver

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Hygiène du milieu
Aménagement, urbanisme et développement
Comités : Comité consultatif d'urbanisme, APLM, Marina et COBARIC

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Santé et bien-être
Comité : Accueil nouveaux arrivants

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Aménagement, urbanisme et développement
Comités : Route des Sommets et Cœurs villageois

Maire : Marc Beaulé
Transport
Comités : Conseil des maires et comités de la MRC, voirie, journal les *Échos de Piopolis*

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

18.0 Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-002

2.0 Adoption des procès-verbaux du 7 décembre et du 17 décembre 2015

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE les procès-verbaux du 7 décembre et 17 décembre soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Adoption du budget 2016 et du plan triennal
- Café culturel
- Consultations publiques PGMR 27 janvier et 10 février 2016

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

- Collecte de 3^e voie : matière pétrissable
- Café culturel : financement
- Déroulement des séances du Conseil

5.0 Correspondance

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de décembre 2015 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

6.0 Administration générale

2016-01-003

6.1 Adoption Règlement 2016-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01 RÉGISSANT LES
COMPTES DE TAXES ET LE TAUX D'INTÉRÊT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a adopté son budget pour l'exercice financier 2016 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la taxation des services municipaux et des taux des taxes foncières générales et spéciales;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Piopolis décrètent ce qui suit :

ARTICLE 1 :Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 :Période d'application

Les taux de taxes et de tarification énumérés ci-après s'appliquent pour l'exercice financier 2016.

ARTICLE 3 : Taxes sur la valeur foncière

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.6081 cent du 100 \$ d'évaluation et la taxe foncière spéciale « Sûreté du Québec » est à 0.08205 cent du 100 \$ d'évaluation, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 : Tarification annuelle pour le service de collecte des matières résiduelles

Le tarif annuel pour l'enlèvement, le transport et la disposition des ordures ménagères est fixé à 116 \$/bac, à 762 \$/conteneur de 2 verges, à 1 277 \$/conteneur de 4 verges et à 1 596 \$/conteneur de 6 verges.

Le tarif annuel pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières recyclables est fixé à 22 \$/bac, à 632 \$/conteneur de 2 verges, à

1 007\$/conteneur de 4 verges et à 1 237 \$/conteneur de 6 verges.

Ces tarifs s'appliquent à un maximum d'un bac par logement ou un conteneur par établissement. Ces mêmes tarifs seront appliqués pour chaque bac ou conteneur supplémentaire.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ces services en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Dans le cas où le règlement 2002-08 de la MRC du Granit relatif à la cueillette des matières résiduelles n'est pas respecté et qu'un bac est endommagé, brûlé ou volé, le coût de remplacement est fixé à 100 \$/bac peu importe le moment de l'année. Cette mesure s'applique uniquement dans le cas d'un geste prémédité.

Le tarif pour ces services doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

ARTICLE 5 : Tarification annuelle pour le service d'enlèvement et de traitement des boues de fosses septiques

Le tarif annuel pour la gestion reliée à l'enlèvement et au traitement des boues de fosses septiques est fixé à 110 \$/fosse pour chaque résidence permanente et secondaire qui fait vidanger une fois aux deux ans, à 55 \$/fosse pour chaque résidence secondaire qui fait vidanger une fois aux quatre ans et à 219 \$/fosse pour chaque résidence, commerce, institution et autre qui fait vidanger annuellement. Dans chaque cas, pour chaque vidange supplémentaire et pour la vidange des fosses de rétention, une nouvelle facture sera transmise au propriétaire de l'immeuble.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble

ARTICLE 6 : Tarification annuelle pour les dépenses de fonctionnement du réseau d'aqueduc

Pour chaque immeuble desservi par le réseau d'aqueduc municipal, le tarif pour les dépenses de fonctionnement du dit réseau est fixé à 59 \$/unité. Le nombre d'unité attribuée à chaque type d'immeuble étant décrit à l'article 10.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ce service en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

ARTICLE 7 : Tarification annuelle pour les dépenses de fonctionnement du réseau d'eaux usées

Pour chaque immeuble desservi par le réseau d'eaux usées, le tarif pour les dépenses de fonctionnement du dit réseau est fixé à 160 \$/unité. Le nombre d'unité attribuée à chaque type d'immeuble étant décrit à l'article 10.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ce service en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

ARTICLE 8 : Tarification annuelle pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 2002-003 pour la mise aux normes du puits

Pour chaque immeuble desservi par le réseau d'aqueduc municipal, le tarif pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 2002-003 pour la mise aux normes du puits est fixé à 72 \$/unité. Le nombre d'unité attribuée à chaque type d'immeuble étant décrit à l'article 10.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ce service en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

ARTICLE 9 : Tarification annuelle pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 2008-12 pour la réalisation de travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées

Pour chaque immeuble desservi par le réseau d'aqueduc et pour chaque immeuble desservi par le réseau d'eaux usées, le tarif pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 2008-12 pour la réalisation de travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées est fixé à 574 \$/unité. Le nombre d'unité attribuée à chaque type d'immeuble étant décrit à l'article 10.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ce service en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

ARTICLE 10 : Tableau des unités

description de l'immeuble	nombre d'unité attribuée
Bureau personnel, professionnel, financier ou autre à même la résidence ayant pignon sur rue	0
Commerce de service ou de détail (1)	2
Établissement industriel	2
Excavation et entretien de machinerie	1
Garage de réparation sans station service	1
Garage résidentiel alimenté en eau	0.5
Immeuble à logement	1 par logement
Résidence	1
Terrain constructible	0.5

(1) Aux fins de la catégorie « commerce de service ou de détail »; est inclus à cette catégorie : bar, boucherie, épicerie, hébergement, restauration, avec ou sans résidence.

ARTICLE 11 : Échéance(s) du ou des versements

Le Conseil décrète que les taxes foncières et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en six versements égaux. Toutefois, pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes supérieur à 300 \$ pour chaque unité d'évaluation.

Le premier versement viendra à échéance le 1er avril 2016, le second versement le 1er mai 2016, le troisième versement le 1er juin 2016, le quatrième versement le 1er septembre 2016, le cinquième versement le 1er octobre 2016 et le sixième versement le 1er novembre 2016.

ARTICLE 12 : Suppléments de taxes

Les prescriptions de l'article 11 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation sauf que l'échéance du premier versement est postérieure à trente jours de la date d'envoi du compte de taxes, l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure à soixante jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement.

ARTICLE 13 : Défaut de paiement

Le conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 14 : Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 12 % pour l'exercice financier 2016.

ARTICLE 16 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement abroge le règlement 2015-01.

Donné à Piopolis ce 11 janvier 2016.

Karine Bonneau
Directrice générale et sec.-très.

Marc Beaulé
Maire

Avis de motion : 2015-12-07
Adoption : 2016-01-11
Entrée en vigueur : conformément à la loi

2016-01-004

6.2 Site web de la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis se sert de son site internet pour communiquer ses affaires municipales aux contribuables et pour informer les touristes de ses attraits;

ATTENDU QUE le site web de la Municipalité n'est pas compatible avec les téléphones intelligents et avec les tablettes et que les membres du Conseil voient la nécessité qu'il soit accessible à tous;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été demandées pour la refonte du site web et que Conseil municipal de Piopolis a choisi une entreprise qui a pignon sur rue depuis plusieurs dizaines d'années et qui regroupe une équipe de programmeurs, de graphistes, de spécialistes web et marketing.

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis accepte la soumission de *Imacom communications* au montant de 7 100.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-005

6.3 Mise à jour de la liste des dépenses récurrentes 2016

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer, sur réception, les factures concernant les dépenses récurrentes suivantes et que ces paiements soient soumis aux membres du Conseil à la séance régulière subséquente pour information suite à leur paiement.

- ❖ Assurances (matériel et véhicules)
- ❖ Commission de la Santé et de la Sécurité au travail
- ❖ Contribution de l'employeur et retenues à la source
- ❖ Diésel
- ❖ Électricité
- ❖ Enfouissement des ordures
- ❖ Entente incendie
- ❖ Entretien de l'ameublement
- ❖ Entretien des équipements
- ❖ FADOQ (remise de la location de la cuisine)
- ❖ Fédération Québécoise Municipalité (paiement de DICOM)
- ❖ Fourniture de bureau
- ❖ Frais bancaires
- ❖ Frais postaux
- ❖ Huile à chauffage
- ❖ Immatriculations
- ❖ Location du photocopieur

- ❖ Remboursement du capital et des intérêts des emprunts
- ❖ Remboursement des taxes municipales suite à une diminution de l'évaluation
- ❖ Remise de la TPS et de la TVQ
- ❖ Rémunération et allocation des élus
- ❖ Salaires
- ❖ Télécommunications (téléphone, internet, pagette, système de communication, téléphones intelligents)
- ❖ Quotes-parts de la MRC
- ❖ Quote-part de la Régie des mines et des lacs
- ❖ Sûreté du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-006

6.4 Indexation salaire des élus et employés municipaux

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE le salaire des employés municipaux et des élus sera augmenté de l'ordre de 1,3% pour année 2016;

QUE cette augmentation ne s'applique pas pour les emplois étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-007

6.5 Renouvellement annuel contrat Infotech

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le contrat de services 2016 option régulière pour 3 écrans soit signé avec Infotech pour la fourniture de services de soutien pour l'exploitation conforme, adéquate et continue des logiciels SYGEM d'un montant de 5 610 \$ plus taxes;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ce contrat au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-008

6.6 Manuel de l'employé

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE le Conseil municipal adopte un document intitulé «Le manuel de l'employé» regroupant les conditions de travail des employés, incluant les annexes. Le Manuel de l'employé représente la nouvelle entente de travail pour les employés de la Municipalité de Piopolis, et est applicable à l'ensemble du personnel, sauf dans le cas où il y aurait des documents complémentaires précisant certaines modalités différentes.

QUE l'indexation des salaires se fera annuellement par résolution du Conseil lors de la séance régulière de janvier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-009

6.7 Fédération canadienne des municipalités

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis devienne membre de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 au coût de 151.87 \$ taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-010

6.8 Politique de communication

ATTENDU QUE le Conseil désire mettre en place une nouvelle politique de communication afin d'encadrer les différentes communications externes et internes;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la *Politique portant sur les communications* soit adoptée.

QUE cette politique soit jointe aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-011

6.9 Demande de prêt de local pour ateliers en informatique

ATTENDU QUE la Table de concertation des personnes âgées de la MRC du Granit, programme « Nouveaux Horizons pour les âgés » offre aux citoyens de plus de 50 ans une formation de base en informatique ;

ATTENDU QUE cette formation cadre parfaitement avec la *Politique de la famille et des âgés* adoptée par la Municipalité de Piopolis ;

ATTENDU QUE déjà un groupe de personnes de Piopolis a démontré un réel intérêt à participer à cette formation en informatique ;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis appuie la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC du Granit et le projet de formation informatique pour les âgés.

QUE la Municipalité offre gratuitement la disponibilité de ses locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-012

6.10 Association des directeurs généraux : cotisation et assurance

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE, tel qu'indiqué au contrat de la directrice générale et secrétaire-trésorière, la Municipalité paie sa cotisation pour l'année 2016 comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de **432.00\$** plus taxes et d'y ajouter au contrat l'assurance protection au coût de **294.00\$** taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-013

6.11 Les Échos de Piopolis : représentant du Conseil

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis désigne, Madame Marie-Claire Thivierge, à titre d' élu « responsable du journal les *Échos Piopolis* », que cette personne assure un lien entre le Conseil et le comité responsable du journal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 Sécurité publique

2016-01-014

7.1 Webinaire limites de vitesse : faites aboutir vos démarches

ATTENDU QUE plusieurs plaintes de limites de vitesse dans le village sont récurrentes dans la Municipalité de Piopolis;

ATTENDU QUE plusieurs démarches ont été faites auprès du ministère des Transports pour modifier certaines règlementations dans certaines zones, mais ont été sans succès;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec offre un Webinaire sur les outils pour établir une stratégie qui trouvera écho et fera aboutir les démarches;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE les membres du Conseil invitent la population à participer à la formation par Webinaire le lundi 21 mars prochain à 10 h au bureau municipal;

QUE le montant de 115 \$ plus les taxes soit défrayé par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 Transport

Aucun sujet à traiter.

9.0 Hygiène du milieu

2016-01-015

9.1 Subvention couches de coton et composteurs

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Thivierge,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

DE prolonger, pour l'année 2016, le programme de subvention pour les couches de coton tel qu'adopté par la résolution n° 2008-04-072 en considérant toutefois les modifications suivantes :

- la Municipalité accordera une subvention municipale pour l'achat de couches de coton équivalente à 100% des coûts avant taxes, limitée à 400.00\$/famille
- toute famille admissible doit se procurer les couches dans une entreprise de la MRC du Granit

DE prolonger, pour l'année 2016, le programme de subvention pour les composteurs, limitée à 200.00\$, tel qu'adopté par la résolution n° 2008-04-073.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 Santé et bien-être

2016-01-016

10.1 Demande de soutien financier Semaine Intergénérationnelle

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis accepte d'appuyer financièrement la Table de concertation des personnes âgées de la MRC du Granit pour la neuvième édition de la « Semaine de l'Intergénération » pour la somme de 25.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-017

10.2 Paiement programme attraction - volet famille

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a adopté le 7 décembre 2015 un règlement d'aide aux familles et aux aînés;

ATTENDU QUE le règlement vise à soutenir les familles dont les enfants participent à des activités de loisir, de culture ou de sport dans la Municipalité de Piopolis ou dans d'autres municipalités de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE les remboursements du volet famille sont d'un maximum de 500 \$ par enfant et un montant maximum total de 5 000\$ par année;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 8 demandes de remboursement provenant de trois familles pour un montant de 1784.30 \$ au 30 décembre 2015;

ATTENDU QUE les demandes doivent être accompagnées des documents exigés par la Municipalité, dont une preuve de participation pour le volet famille;

ATTENDU QUE le Conseil remboursera deux fois par année : le 30 juin et le 30 décembre les sommes demandées jusqu'à concurrence des montants maximums prévus pour chaque volet du programme;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, après avoir reçu toutes les preuves exigibles, à rembourser les montants demandés.

QUE les montants soient pris à même le poste de dépenses 02-590-00-999 : Politique familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-018

10.3 Heure du conte 2016

ATTENDU QUE Madame Marie-Claude Dussault propose d'offrir gratuitement et mensuellement de janvier à juin et de septembre à décembre inclusivement pour l'année 2016 une activité comportant deux volets : la lecture d'un conte et un bricolage en lien avec le thème de la lecture ;

ATTENDU QUE la lecture développe l'attention et la concentration chez l'enfant ;

ATTENDU QUE le bricolage développe la motricité fine et la créativité chez l'enfant ;

ATTENDU QUE cette offre de services cadre avec le volet « Les jeunes familles » de la Politique de la famille et des aînés soit de développer des activités pour les jeunes et pour les familles

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la Municipalité s'engage à payer les dépenses en lien avec l'achat de matériel de bricolage pour un montant maximal de **300 \$** pris à même le poste de dépenses 02-590-00-970 Service de garde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

2016-01-019

11.1 Colloque Cœurs villageois

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a participé au projet-pilote de Tourisme Cantons-de-l'Est pour le projet *Cœurs villageois* depuis un an;

ATTENDU QU'un colloque aura lieu le jeudi 21 janvier prochain pour permettre de faire le bilan du projet-pilote et dévoiler les perspectives d'avenir de ce projet;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE quatre (4) membres du comité *Cœurs villageois* de la Municipalité participent au colloque qui aura lieu le jeudi 21 janvier 2016 au Delta Sherbrooke;

QUE les frais d'inscription au montant de 150 \$ plus taxes ainsi que les frais de déplacement soient payés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-020

11.2 Plan action Cœurs villageois

ATTENDU QUE la région touristique des Cantons-de-l'Est possède un héritage riche et distinct par sa beauté naturelle faite de grands lacs, de montagnes et de paysages pittoresques;

ATTENDU QUE Tourisme Cantons-de-l'Est souhaite dans son plan stratégique 2012-2020 faire de ses villages une expérience touristique distinctive de la région en mettant en valeur les atouts naturels, culturels et humains;

ATTENDU QU'en ayant cet objectif le projet *Cœurs villageois* été créé par Tourisme Cantons-de-l'Est;

ATTENDU QUE dans ledit projet est offert un soutien dans une approche de *coaching* par des professionnels en matière de services touristiques ce qui permettra aux municipalités participantes d'améliorer leur offre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a participé au projet-pilote depuis un an;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a rencontré de nombreuses caractéristiques qui définissent un cœur villageois, mais que certaines caractéristiques sont encore manquantes ou font place à l'amélioration;

ATTENDU QU'un plan d'action *Cœurs villageois* a été travaillé avec l'équipe de professionnels en matière de tourisme de Tourisme Cantons-de-l'Est et un comité de la Municipalité afin d'améliorer son offre;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le Conseil municipal adopte le *Plan d'action Piopolis Cœurs villageois de la Municipalité de Piopolis* tel que déposé en date du 11 janvier 2015;

QUE le document soit joint aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 Loisirs et culture

2016-01-021

12.1 Salons VR 2016

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le camping municipal de Piopolis participe aux salons du VR de Montréal du 4 février au 7 février 2016 au Palais des Congrès et de Québec du 17 au 20 mars 2016 au Centre des foires ExpoCité;

QUE la Municipalité de Piopolis se partage les coûts pour les locations d'un espace avec le camping Baie-des-Sables, le camping Aventures et le camping de Lambton au montant de 400 \$ chaque par salon;

QUE la Municipalité défraie les coûts pour la fabrication d'une bannière à l'effigie du camping et de la Municipalité;

QUE des bénévoles représentent la Municipalité aux deux salons et que les frais de déplacement ainsi que les frais de repas leur soient remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-022

12.2 Demande de dons et commandites : la Traversée Internationale du lac Mégantic

ATTENDU QUE la Municipalité a contribué pour un montant de 500.00\$ pour l'activité la « Traversée du lac Mégantic » qui se tiendra le 6 août prochain;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé que ce montant soit considéré comme un montant de 1000\$ sur le plan de la visibilité puisqu'elle offre à leur disposition le camping municipal pour le départ de l'événement ce qui demande un surplus de personnel et d'administration;

ATTENDU QU'en réponse à la réquisition de la Municipalité, les organisateurs de l'événement souhaitent obtenir deux terrains de deux nuitées au camping municipal de Piopolis;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE la Municipalité accepte l'échange de service avec la « Traversée du lac Mégantic » pour obtenir une visibilité pour un montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-023

12.3 Annuaire MRG : camping

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis renouvelle son espace publicitaire pour le camping dans l'édition 2016 de l'Annuaire MRC pour un montant de 21.36 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-024

13.0 Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes au cours du mois de décembre 2015 est déposée aux membres du Conseil.

15.0 Varia

Aucun sujet à traiter.

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant-Manning
CDLP : rencontre à venir prochainement.
Comité culturel : programmation du Festival St-Zénon lancée.
Semaine Intergénérationnelle : le dimanche 7 février, Piopolis fête l'hiver.
Échos de Piopolis : écriture de textes sur la sécurité civile, sur l'activité de la
Semaine Intergénérationnelle et sur les Fleurons du Québec.

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Travail sur la Politique de la famille et des aînés.

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Comité du journal : rencontre à venir le 14 janvier pour les Échos.
Invitation au dîner communautaire le 27 janvier.
Invitation à la 14^e édition de Piopolis fête l'hiver : 5, 6 et 7 février prochain.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Travail sur l'adoption du budget 2016.
Rencontre avec Rémi Morin pour COBARIC et APLM.

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Panier pour nouveaux arrivants : 5 janvier dernier famille Lécuyer.

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Route des Sommets : réunion à venir en février.

Maire : M. Marc Beaulé
Plusieurs réunions avec le MRC et siège au conseil administratif du CLD.

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

- Messe dîner communautaire 27 janvier
- Manuel de l'employé
- Rencontre avec le maire
- Calendrier des matières résiduelles
- Taxation 2016
- Listes des comptes à payer

2016-01-025

18.0 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,

QUE la séance soit levée ; il est 20 h 00.

Karine Bonneau, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Marc Beaulé, maire